

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 38/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 septembre 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 08 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric
FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes
Aurélie HERBIN, Camille METAYER, Caroline BERG, Laurence
TOUMEYRAGUES, Laurence BOUBEES et Françoise JORREY.

Excusés : Mmes Marie-Laure CUZZINI ; Carla MICHELET et Ms Arnaud
MEYER ; Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Marie-Laure CUZZINI à Madame Camille
METAYER ; Madame Carla MICHELET à Monsieur Éric FORESTIER ;
Monsieur Arnaud MEYER à Monsieur Christian MICHELET ; Monsieur
Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Avenant n°1 au contrat de coordination en matière de protection et de santé (mission SPS) de
Monsieur Alain SOBAC pour le Marché « Rénovation des gîtes ruraux ».**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la cessation d'activité de l'architecte, Monsieur Alain
SOBAC en cours de Marché, sa mission de coordonnateur SPS prend fin ainsi que le règlement des
prestations restantes.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant, il précise que la cessation d'activité de Monsieur Alain
SOBAC prend effet au 1^{er} février 2026, que les prestations réalisées dans le cadre du marché initial ont été
rémunérées selon la note d'honoraire N°26-00025 du 16/01/2026 soit un montant de 1202.40 € TTC et
qu'aucun montant ne sera versé pour les prestations non réalisées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE et VALIDE les modalités de l'avenant n°1 au contrat de mission SPS de Monsieur
Alain SOBAC annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 17.09.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

